

RÉUNION DU 22 MARS 2017

Convocation : 14 mars 2017

Affichage : 25 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux mars, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le quatorze mars, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Etaient présents : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, GALLE Sandrine, GOUPILLOT Sylvie, AUBRY Gérard, BIENFAIT Emmanuelle, LEPLEY Laurence, COTTEBRUNE Serge.

Absents excusés : COLARD Antoinette (pouvoir donné à Stéphane BARBÉ), DUPONT Olivier, RENAN Loïc, ROULLAND Alain (pouvoir donné à Serge COTTEBRUNE), LEPOITTEVIN Béatrice.

Secrétaire de séance : AUBRY Gérard

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 1^{er} février 2017, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'ajout d'un point à l'ordre du jour : « Vente de parcelle sur la ZA des Chèvres ». L'assemblée, par 11 voix pour et une abstention (Philippe ROINÉ, absent lors de cette réunion), donne son accord.

URBANISME

Permis de Construire :

- BIGOT Erwan – 21 Les Corbières : Construction d'un garage et d'une extension.

Déclarations Préalables :

- DUBOIS Emmanuel – 3 Le Clos de la Boulangerie : Edification d'une clôture.
- ERMISSE Mickaël – 10 Les Corbières : Construction d'une extension.
- HEUZÉ René – 68 Les Bertrands : Pose de deux fenêtres de toit.

Certificats d'Urbanisme :

- RENET Gérard – Gravelle de Bas : Réhabilitation de bâtiments et extensions.

VOIRIE

Tranches 1 et 2 dans le bourg : Il y a un projet de mise en place de l'éclairage public dans le cadre des travaux de voirie du bourg.

Le Blanchuquet : L'entreprise Toffolutti interviendra prochainement pour refaire les bords de route qui n'ont pas bien tenu durant l'hiver, mais elle ne garantit pas le résultat de ces travaux dans le temps. Monsieur le Maire précise que l'entreprise n'est pas en faute, elle a réalisé ce qui était demandé dans le cahier des charges, c'est le cabinet d'études ACEMO qui a mal apprécié les travaux à effectuer. Par ailleurs, afin de ne pas dégrader encore plus l'état de cette route communale, il est envisagé d'en interdire l'accès aux véhicules de plus de 3,5 tonnes.

Corbières : Monsieur le Maire donne lecture d'un courriel du Président du syndicat des « Corbières » concernant la vitesse constatée dans le lotissement. La commission voirie s'est rendue sur place et a constaté que le lotissement était déjà en « zone 30 ». Cette route est principalement utilisée par des habitants des Corbières. Une discussion en réunion de copropriété pourrait, dans un premier temps, avoir un effet préventif sur les habitants. Sinon, sur demande du

Président de l'association syndicale, des contrôles de vitesse peuvent être demandés aux services de gendarmerie. Un courrier sera envoyé en ce sens.

BÂTIMENTS : MISE EN ACCESSIBILITÉ MAIRIE

Monsieur le Maire indique que les travaux sont terminés à l'accueil de la mairie, et que celui-ci est désormais accessible aux personnes handicapées. Ces travaux auront coûté environ 12.000 €.

L'assemblée estime qu'il s'agit d'une belle réalisation.

BÂTIMENTS : LOCAL BIBLIOTHEQUE

Les travaux de préparation du local destiné à servir de bibliothèque ont débuté.

Stéphane BARBÉ répond à une question posée par Alain ROULLAND dans une précédente réunion de conseil : seules les bibliothèques de plus de 100m² sont éligibles à une subvention, ce qui n'est pas le cas du projet de la commune.

MAINTENANCE DU POSTE DE RELEVAGE

La commune possède, au presbytère, un poste de relevage d'eaux usées contenant deux pompes. Un contrat de maintenance est signé avec l'entreprise A.I.T. pour un montant de 383 € HT pour l'année 2017.

LOCATION DES SALLES COMMUNALES : MODIFICATION DU REGLEMENT

Il est proposé aux locataires une prestation « Ménage » :

	Salle Polyvalente	Maison du Sonneur
Forfait ménage	75 €	95 €

Ces montants seront inclus à la régie de location des salles, au même titre que la location des couverts. De même, le montant de la caution ménage, jusqu'ici de 50 € sera porté à 100 €.

Cependant, il conviendra de préciser que, malgré le paiement de la prestation « ménage », la vaisselle devra être nettoyée et rangée, ainsi que les tables et les chaises.

Le prix d'une plaque de plafond détériorée sera de 10 € l'unité.

VENTE D'UNE PARCELLE SUR LA ZA DES CHEVRES

La commune est propriétaire de parcelles sur la Zone d'Activités des Chèvres, cadastrées B 1525 (528 m²) et B 1527 (983 m²), soit une superficie totale de 1511 m².

Le Permis de Construire pour la Maison d'Assistants Maternelles a été accepté ce jour, il convient de préparer la vente de cette parcelle au futur titulaire du Permis de Construire. L'assemblée décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à vendre cette parcelle au prix de 33.000 €, et à signer tout document nécessaire au transfert de propriété de ces parcelles.

Monsieur le Maire précise également que les travaux de construction du cabinet d'orthophoniste avancent bien, et que l'ouverture du cabinet est prévue pour début juin.

INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La réglementation impose une modification du taux de référence servant de calcul aux indemnités des élus, celui-ci devant passer de 1015 à 1022.

Le conseil municipal décide le maintien des taux votés lors de leur élection.

REMBOURSEMENT FRAIS DE SCOLARITÉ

L'assemblée donne son accord pour la participation aux frais de scolarité de deux enfants en garde alternée scolarisés sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville, pour un montant de 556,68 €.

PARTICIPATION FINANCIERE AU CLIC OUEST COTENTIN POUR L'ANNÉE 2017 (N°12-2017, Sous-Pref le _____)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du CLIC Ouest Cotentin concernant la demande de participation financière pour 2017. Comme en 2016, la participation demandée est de 0,65 € par habitant, ce qui correspond à un montant de 924,95 € pour 1423 habitants.

Pour rappel, jusqu'en 2015, la participation demandée était de 0,25 € par habitant et suite au désengagement du Conseil Départemental, la demande de participation était passée à 0,65 € en 2016. Après avoir débattu et sans avoir fait l'unanimité, la participation de 0,65 € par habitant avait été versée en 2016.

Ensuite, un bref compte-rendu des actions menées par le CLIC en 2016 est exposé à l'assemblée.

Le conseil municipal, au vu des services proposés et du nombre de tollevastais concernés, trouve que la somme de 924,95 € n'est pas justifiée.

C'est pourquoi une solution est proposée, visant à verser un montant correspondant à l'ancienne participation de 0,25 €, soit 350 €.

Au vu des éléments complémentaires présentés, l'assemblée décide, par 7 voix pour (Chantal TRAVERS, Laurence LEPLEY, Philippe ROINÉ, Sylvie GOUPILLOT, Sandrine GALLE, Gérard AUBRY et Marcel NÉE), 4 voix contre (Stéphane BARBÉ et Antoinette COLARD, favorables au versement de 924,95 euros demandé, ainsi que Serge COTTEBRUNE et Alain ROULLAND, défavorables à tout versement), et une abstention (Emmanuelle BIENFAIT) de verser la participation de 350 €.

DEMANDES DE SUBVENTION

- Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le « Groupement Jeunes Douve et Divette » a envoyé une demande de subvention pour pallier au fait que la Communauté de Communes ne peut plus leur octroyer la subvention de 800 € qu'ils percevaient jusqu'ici. Stéphane BARBÉ estime qu'il ne trouve pas cette demande justifiée dans la mesure où les communes ne sont pas amenées à se substituer à l'ancienne Communauté de Communes. L'assemblée décide, à l'unanimité, d'opter pour un versement de 100 € au « Groupement Jeunes Douve et Divette » et une minoration de ce montant dans la subvention à l'ASMHTC. Par ailleurs, sachant que le club fusionnera au 1^{er} août, la subvention annuelle sera proratisée aux 7/12. Ensuite, les membres du conseil municipal souhaitent remettre à plat le système de subventions versées au club de football avec les sept communes qui le formeront, afin qu'il n'y ait pas de disparité entre les communes. Les élus trouvent anormal que les subventions versées soient si différentes. La question sera reposée après la fusion des deux clubs.

- Monsieur le Maire donne lecture d'une demande provenant de l'Association pour les Familles et Amis des Résidents des EHPAD Elisabeth de Surville (AFARES). Cette subvention serait utilisée pour organiser des activités plus diversifiées aux résidents, notamment musicales ou des sorties. Sachant qu'au moins trois résidents sont tollevastais, l'assemblée décide, à l'unanimité de verser 200 € à cette association.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Commune nouvelle : Stéphane Barbé fait un point sur l'avancement de l'étude concernant la mise en place d'une commune nouvelle à six avec Couville, Hardinvast, Martinvast, Saint-Martin le Gréard, Sideville et Tollevast. A ce jour, l'état des lieux est effectué. Cette commune nouvelle constituerait une structure de près de 6000 habitants et d'environ 63 agents. A ce jour, les avantages de la mise en place de cette commune nouvelle ne sont pas nombreux, notamment en ce qui concerne les finances. Il est clair qu'il y avait beaucoup plus d'avantages à mettre en place cette commune nouvelle à neuf avant le 1^{er} janvier 2017. Marcel NÉE précise que la configuration de cette commune nouvelle est atypique, car dans toutes celles qui se sont créées aux alentours, il y avait une commune centre à laquelle des petites communes périphériques venaient se greffer. Concernant l'objet de l'étude, il n'y a pas de locaux pouvant accueillir l'ensemble du personnel administratif, ou l'ensemble du personnel technique et du matériel. L'étude continue jusqu'en juin, période à laquelle les communes devront se positionner quant à la création ou non de cette commune nouvelle.

- Logements locatifs : Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une réunion est prévue le 30 mars 2017 avec le sous-préfet, le vice-président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin délégué au logement, l'adjoint de la commune de Cherbourg-en-Cotentin en charge de l'habitat et du logement, afin de rediscuter du souhait de la commune d'avoir des logements locatifs sociaux sur son territoire. Le sujet de l'éligibilité au dispositif « Loi Pinel » sera également évoqué.
- Enquête publique sur l'extension des captages d'eau de l'Asselinerie : Monsieur le Maire indique qu'une enquête publique s'est tenue fin décembre et début janvier concernant l'extension des périmètres de protection des captages d'eau de l'Asselinerie, qui ont une incidence sur l'urbanisme de la commune. En effet, certains secteurs de la commune comme « Le Rocher », « Les Pins » seront impactés, et notamment des terrains sur lesquels la commune avait un projet d'extension de la « Zone d'Activités des Chèvres ». Stéphane BARBÉ avait inscrit sur le registre une demande de modification du périmètre pour que les terrains concernés puissent être classés comme étant urbanisables en zone d'activités dans le cadre du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, en cours d'élaboration, moyennant un règlement adapté. Le courrier de l'Agence Régionale de la Santé en charge de cette enquête publique est résumé à l'assemblée : la demande est refusée et la zone entre « Le Rocher » et l'actuelle « ZA des Chèvres » ne pourra pas être rendue constructible dans le cadre du PLUI.
- Logement au Presbytère : L'assemblée est informée que la locataire actuelle quitte son logement au 1^{er} avril et que celui-ci est repris au 8 avril, au même montant mensuel de 420 €.
- La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 12 avril 2017 à 20h30 pour le vote du budget.

Fin de la séance : 23h40